

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales de vente (vous êtes un particulier)

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur a pour activité principale le commerce de gros de marchandises, principalement la vente d'échafaudage, de solutions d'accès et de travail en hauteur. Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent Contrat, à l'exclusion de toute condition générale de l'Acheteur. Toutes modifications que les parties pourraient leur apporter nécessitent un accord exprès. Il est précisé que le Vendeur se réserve le droit de modifier la liste des produits qu'il commercialise au d'apporter des améliorations même après confirmation de la commande.

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des biens proposés par le Vendeur à l'Acheteur. L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des conditions particulières de vente énoncées sur cet écran et déclare expressément les accepter sans réserve.

ARTICLE 2 : COMMANDE

La commande est validée une fois que l'acheteur a cliqué sur le bouton de confirmation après avoir vérifié les détails et le prix total. Un accusé de réception sera envoyé, confirmant la prise en compte de la commande. En cas de litige lié à une commande antérieure, le vendeur se réserve le droit d'annuler la commande. Le Vendeur ne saurait donc être tenu pour responsable des conséquences induites en cas d'erreurs ayant trait au libellé des coordonnées du destinataire ou du débiteur de la commande. Toute demande additionnelle ou complémentaire du client nécessite la conclusion d'une nouvelle commande.

ARTICLE 3 : PRIX ET FACTURES

Tous les prix affichés sur le site sont indiqués hors taxes. La TVA sera ajoutée au moment de la finalisation de la commande, en fonction de l'adresse de livraison. Les prix indiqués dans la confirmation de commande par le Vendeur comprennent les prix des produits, exprimés en Euros et en vigueur au moment de la consultation ainsi que les frais d'emballage et de transport.

Il est possible de télécharger votre facture après avoir effectué le paiement.

ARTICLE 4 : LIVRAISON

Les délais sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard de livraison ne peut exposer le Vendeur à des pénalités ou à une quelconque demande de dommages et intérêts. Les délais sont modifiés de plein droit, sans indemnité, en cas de force majeure ou tout évènement

indépendant du contrôle du Vendeur et ayant pour conséquence de retarder la livraison, pouvant éventuellement entraîner, au grès du Vendeur, la résiliation ou suspension des engagements sans aucune formalité.

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur lors de la commande. La livraison peut être modifiée, néanmoins la modification se fait via le SAV. En revanche, en cas de modification d'adresse lorsque la livraison est en cours, des frais supplémentaires seront facturés par le Vendeur.

Les livraisons sont effectuées par semi-remorques. Il est à la charge de l'Acheteur de s'assurer de l'accessibilité au chantier et des moyens de déchargement présents sur place.

L'Acheteur est tenu de vérifier attentivement les colis à la réception de la livraison en présence du transporteur. Si l'Acheteur est absent, un avis de passage du transporteur déposé dans la boîte aux lettres l'invitera à prendre contact avec lui pour réorganiser ultérieurement la remise du colis.

L'Acheteur doit vérifier la quantité et l'état des produits avant de signer le bon de transport. En cas de dégradation, l'Acheteur peut soit refuser le produit en renseignant le motif du refus sur le bon CMR du livreur et prendre une photo, soit mentionner le nom de la pièce cassée avec sa réserve. Les réserves doivent obligatoirement être quantifiées et qualifiées. En cas de pièces manquantes, l'Acheteur indiquera la référence du produit manquant et le nombre sur le bon de livraison et sur le bon CMR du livreur.

La prise de livraison sans réserve ou avec des réserves imprécises entraîne une présomption de réception conforme à l'égard du destinataire. L'Acheteur devra confirmer les réserves émises à l'adresse **contact@express-echafaudage.com**. Le Vendeur, dans un délai de 24 heures à compter de la réception du la/ou des réserve(s) reprendra contact avec l'Acheteur afin de lui apporter la solution la plus adaptée.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou bien carte bancaire.

En cas de retard de paiement à l'échéance, seront appliquées des pénalités égales au taux directeur semestriel de la BCE, en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet selon la date de la commande, majoré de 10 points. En application de l'article D.441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, en raison notamment de la saisine d'une société chargée des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée.

A défaut de tout paiement du prix à son échéance, le Vendeur pourra de plein droit résilier la vente après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur.

ARTICLE 6 : DROIT DE RÉTRACTATION

L'Acheteur consommateur particulier bénéficie conformément à la Loi, d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la réception des marchandises. Les frais de retours seront intégralement à sa charge.

Si l'acheteur souhaite exercer ce droit et retourner un produit, il devra en informer **Express Échafaudage** en envoyant un e-mail à **contact@express-echafaudage.com** avec les détails de la commande et du produit concerné. Après validation par notre service client, l'acheteur recevra les instructions de retour ainsi que l'adresse à laquelle renvoyer le colis. L'acheteur devra s'assurer que les produits sont correctement emballés et protégés pour le transport. Nous conseillons d'utiliser un service de livraison avec suivi et assurance, car **Express Échafaudage** ne saurait être tenu responsable des colis perdus ou endommagés pendant le transport retour.

ARTICLE 7 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits sont vendus sous réserve de propriété. Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur.

ARTICLE 8 : RETOUR DE MARCHANDISE

Les retours de matériel sont à la charge de l'Acheteur et ne peuvent être effectués qu'après obtention d'un avis de reprise émis par le service commercial d'**Express Échafaudage**. Tout retour effectué sans cet accord préalable ou en port dû sera systématiquement refusé.

Le matériel retourné sera expertisé par le service technique du Vendeur pour évaluer son état et déterminer si une prise en charge, totale ou partielle, est possible. Si la prise en charge est acceptée, un avoir sera établi en fonction du prix initial d'achat du matériel. Le Vendeur n'est pas tenu de reprendre du matériel retourné pour des raisons qui ne relèvent pas de sa responsabilité.

Dans le cas où le Vendeur accepte la reprise du matériel pour des raisons non imputables à sa responsabilité, et dans un délai d'un mois après la réception des marchandises, un accord express devra être donné. La reprise s'effectuera avec une décote de 25 % pour couvrir les frais de reconditionnement et de remise en stock. En outre, le matériel ne doit pas avoir été utilisé et doit être en parfait état. Tous les frais de transport liés au retour restent à la charge de l'Acheteur.

ARTICLE 9 : GARANTIES

Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens des articles 1641 et suivant du Code civil, et la garantie légale de conformité conformément aux articles L217.4 et suivant du code de la consommation. La garantie varie entre 1 et 2 ans.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

L'exécution par le Vendeur de ses obligations aux termes du présent Contrat sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou retarderait l'exécution. Sont considérés comme cas de force majeure, suspendant de plein droit les délais

de livraison : incendies, guerres, inondations, grèves, bris de matériel, restrictions gouvernementales, des épidémies, des catastrophes naturelles.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les photographies des produits ne font pas partie du champ contractuel. L'Acheteur a la possibilité de contacter le Vendeur pour obtenir des renseignements complémentaires sur les produits.

La plupart des produits proposés par le Vendeur à ses clients sont disponibles en stock. En cas de rupture exceptionnelle et temporaire de stocks, le Vendeur communiquera les délais d'approvisionnement nécessaires pour obtenir le produit souhaité sur simple demande de l'acheteur par mail ou par téléphone.

ARTICLE 12 : MEDIATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, tout consommateur a la possibilité de recourir à une médiation en cas de litige, sous réserve de l'article L 612.1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès d'**Express Échafaudage**. Pour saisir le médiateur, l'acheteur peut formuler sa demande par écrit (SAS Médiation Solution, 4 avenue du château, Saulxures-lès-Nancy, Grand-Est), soit par mail (contact@express-echafaudage.com), soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le Médiateur » sur le site Express Échafaudage.

La demande devra inclure les coordonnées du demandeur, le numéro d'enregistrement renseigné sur le site vendeur, un exposé succinct des faits, la réclamation préalable, ainsi que les documents nécessaires à l'instruction de la demande. Le consommateur précisera également ce qu'il attend de la médiation.

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.

Tout litige ne sera pris en compte qu'après réception d'une réclamation écrite sous 48h suivant la livraison. En cas de litige relatif à l'exécution des présentes conditions, la compétence sera attribuée exclusivement au Tribunal de Nancy.

Tous les frais et taxes liés aux procédures ainsi que les honoraires des officiers ministériels, avocats ou experts engagés par le Vendeur seront à la charge de l'Acheteur, lequel s'engage expressément à les rembourser au besoin à titre de dommages-intérêts forfaitaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – (Je suis un professionnel)

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur a pour activité principale le commerce de gros de marchandises, principalement la vente d'échafaudage, de solutions d'accès et de travail en hauteur. Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent Contrat, à l'exclusion de toute condition générale de l'Acheteur. Toutes modifications que les parties pourraient leur apporter nécessitent un accord exprès. Il est précisé que le Vendeur se réserve le droit de modifier la liste des produits qu'il commercialise au d'apporter des améliorations même après confirmation de la commande.

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des biens proposés par le Vendeur à l'Acheteur. L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des conditions particulières de vente énoncées sur cet écran et déclare expressément les accepter sans réserve.

ARTICLE 2 : COMMANDE

La commande est validée une fois que l'acheteur a cliqué sur le bouton de confirmation après avoir vérifié les détails et le prix total. Un accusé de réception sera envoyé, confirmant la prise en compte de la commande. En cas de litige lié à une commande antérieure, le vendeur se réserve le droit d'annuler la commande. Le Vendeur ne saurait donc être tenu pour responsable des conséquences induites en cas d'erreurs ayant trait au libellé des coordonnées du destinataire ou du débiteur de la commande. Toute demande additionnelle ou complémentaire du client nécessite la conclusion d'une nouvelle commande.

ARTICLE 3 : PRIX ET FACTURES

Tous les prix affichés sur le site sont indiqués hors taxes. La TVA sera ajoutée au moment de la finalisation de la commande, en fonction de l'adresse de livraison. Les prix indiqués dans la confirmation de commande par le Vendeur comprennent les prix des produits, exprimés en Euros et en vigueur au moment de la consultation ainsi que les frais d'emballage et de transport.

Il est possible de télécharger votre facture après avoir effectué le paiement.

ARTICLE 4 : LIVRAISON

Les délais sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard de livraison ne peut exposer le Vendeur à des pénalités ou à une quelconque demande de dommages et intérêts. Les délais sont modifiés de plein droit, sans indemnité, en cas de force majeure ou tout événement indépendant du contrôle du Vendeur et ayant pour conséquence de retarder la livraison, pouvant éventuellement entraîner, au grès du Vendeur, la résiliation ou suspension des engagements sans aucune formalité.

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur lors de la commande. La livraison peut être modifiée, néanmoins la modification se fait via le SAV. En revanche, en cas de

modification d'adresse lorsque la livraison est en cours, des frais supplémentaires seront facturés par le Vendeur.

Les livraisons sont effectuées par semi-remorques. Il est à la charge de l'Acheteur de s'assurer de l'accessibilité au chantier et des moyens de déchargement présents sur place.

L'Acheteur est tenu de vérifier attentivement les colis à la réception de la livraison en présence du transporteur. Si l'Acheteur est absent, un avis de passage du transporteur déposé dans la boîte aux lettres l'invitera à prendre contact avec lui pour réorganiser ultérieurement la remise du colis.

L'Acheteur doit vérifier la quantité et l'état des produits avant de signer le bon de transport. En cas de dégradation, l'Acheteur peut soit refuser le produit en renseignant le motif du refus sur le bon CMR du livreur et prendre une photo, soit mentionner le nom de la pièce cassée avec sa réserve. Les réserves doivent obligatoirement être quantifiées et qualifiées. En cas de pièces manquantes, l'Acheteur indiquera la référence du produit manquant et le nombre sur le bon de livraison et sur le bon CMR du livreur.

La prise de livraison sans réserve ou avec des réserves imprécises entraîne une présomption de réception conforme à l'égard du destinataire. L'Acheteur devra confirmer les réserves émises à l'adresse **contact@express-echafaudage.com**. Le Vendeur, dans un délai de 24 heures à compter de la réception du la/ou des réserve(s) reprendra contact avec l'Acheteur afin de lui apporter la solution la plus adaptée.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou bien carte bancaire.

En cas de retard de paiement à l'échéance, seront appliquées des pénalités égales au taux directeur semestriel de la BCE, en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet selon la date de la commande, majoré de 10 points. En application de l'article D.441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, en raison notamment de la saisine d'une société chargée des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée.

A défaut de tout paiement du prix à son échéance, le Vendeur pourra de plein droit résilier la vente après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur.

ARTICLE 6 : DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la réglementation en vigueur, le droit de rétractation de 14 jours prévu par le Code de la consommation s'applique exclusivement aux consommateurs particuliers. Par conséquent, les clients professionnels ne bénéficient pas de ce droit.

En tant que professionnel, l'acheteur est réputé disposer des compétences nécessaires pour évaluer ses besoins et la pertinence des produits commandés. Toute commande passée par un professionnel est donc ferme et définitive dès sa confirmation.

Les produits vendus à des fins professionnelles ne peuvent être retournés, sauf en cas d'accord exprès préalable du service commercial d'**Express Échafaudage**. En cas d'acceptation par le vendeur, et sous réserve que les produits soient dans un état impeccable, non utilisés, et dans leur emballage d'origine, un retour pourra être envisagé avec une décote pour frais de reconditionnement pouvant aller jusqu'à 25 %. Les frais de retour resteront à la charge exclusive de l'acheteur professionnel.

Toutefois, si des produits livrés s'avèrent défectueux ou non conformes à la commande, l'acheteur professionnel devra notifier ces non-conformités au vendeur dans un délai de 48 heures suivant la livraison, afin d'envisager une solution adaptée, conformément aux dispositions de la garantie.

ARTICLE 7 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits sont vendus sous réserve de propriété. Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur.

ARTICLE 8 : RETOUR DE MARCHANDISE

Les retours de matériel sont à la charge de l'Acheteur et ne peuvent être effectués qu'après obtention d'un avis de reprise émis par le service commercial d'**Express Échafaudage**. Tout retour effectué sans cet accord préalable ou en port dû sera systématiquement refusé.

Le matériel retourné sera expertisé par le service technique du Vendeur pour évaluer son état et déterminer si une prise en charge, totale ou partielle, est possible. Si la prise en charge est acceptée, un avoir sera établi en fonction du prix initial d'achat du matériel. Le Vendeur n'est pas tenu de reprendre du matériel retourné pour des raisons qui ne relèvent pas de sa responsabilité.

Dans le cas où le Vendeur accepte la reprise du matériel pour des raisons non imputables à sa responsabilité, et dans un délai d'un mois après la réception des marchandises, un accord express devra être donné. La reprise s'effectuera avec une décote de 25 % pour couvrir les frais de reconditionnement et de remise en stock. En outre, le matériel ne doit pas avoir été utilisé et doit être en parfait état. Tous les frais de transport liés au retour restent à la charge de l'Acheteur.

ARTICLE 9 : GARANTIES

Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens des articles 1641 et suivant du Code civil, et la garantie légale de conformité conformément aux articles L217.4 et suivant du code de la consommation. La garantie varie entre 1 et 2 ans.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

L'exécution par le Vendeur de ses obligations aux termes du présent Contrat sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou retarderait l'exécution. Sont considérés comme cas de force majeure, suspendant de plein droit les délais de livraison : incendies, guerres, inondations, grèves, bris de matériel, restrictions gouvernementales, des épidémies, des catastrophes naturelles.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les photographies des produits ne font pas partie du champ contractuel. L'Acheteur a la possibilité de contacter le Vendeur pour obtenir des renseignements complémentaires sur les produits.

La plupart des produits proposés par le Vendeur à ses clients sont disponibles en stock. En cas de rupture exceptionnelle et temporaire de stocks, le Vendeur communiquera les délais d'approvisionnement nécessaires pour obtenir le produit souhaité sur simple demande de l'acheteur par mail ou par téléphone.

ARTICLE 12 : MEDIATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, tout consommateur a la possibilité de recourir à une médiation en cas de litige, sous réserve de l'article L 612.1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès d'**Express Échafaudage**. Pour saisir le médiateur, l'acheteur peut formuler sa demande par écrit (SAS Médiation Solution, 4 avenue du château, Saulxures-lès-Nancy, Grand-Est), soit par mail (contact@express-echafaudage.com), soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le Médiateur » sur le site Express Échafaudage.

La demande devra inclure les coordonnées du demandeur, le numéro d'enregistrement renseigné sur le site vendeur, un exposé succinct des faits, la réclamation préalable, ainsi que les documents nécessaires à l'instruction de la demande. Le consommateur précisera également ce qu'il attend de la médiation.

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.

Tout litige ne sera pris en compte qu'après réception d'une réclamation écrite sous 48h suivant la livraison. En cas de litige relatif à l'exécution des présentes conditions, la compétence sera attribuée exclusivement au Tribunal de Nancy.

Tous les frais et taxes liés aux procédures ainsi que les honoraires des officiers ministériels, avocats ou experts engagés par le Vendeur seront à la charge de l'Acheteur, lequel s'engage expressément à les rembourser au besoin à titre de dommages-intérêts forfaitaires.